

Décision du Maire

N° 2026-076

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES
ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE –
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MONSIEUR CUCUEL
NICOLAS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le sinistre qui a eu lieu le 23 juin 2026, au cours duquel Monsieur CUCUEL Nicolas avait stationné son véhicule Peugeot 206 faubourg de Besançon, lorsqu'un agent de la Ville en débroussaillant a projeté des cailloux dans la lunette arrière, que cette dernière doit être remplacée ;
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que Monsieur CUCUEL Nicolas accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage GNC Automobile – 45 rue de Besançon – 25630 Sainte Suzanne.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur CUCUEL Nicolas par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de la facture garage GNC Automobile – 45 rue de Besançon – 25630 Sainte Suzanne, pour la somme de 462,12 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 26 Juin 2026

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Déposée en Sous-Préfecture le :

26/06/2026



Eddie STAMPONE

Affichée le : 26/06/2026